

**Arrêté pour la fermeture du groupe scolaire Jean Roquelaure
le jeudi 27 juin 2019 et le vendredi 28 juin 2019.**

Le maire de la Commune de Saint Amand Longpré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'alerte Vigilance Orange en date du 24 juin 2019,
- Vu la demande des enseignants du groupe scolaire Jean Roquelaure en date du 25 juin 2019.

Considérant les températures constatées supérieures à 28° dans les salles de classe le 25 juin 2019 ;

Considérant l'évolution des températures prévue par Météo France les 27 et 28 juin 2019 ;

Considérant l'absence de zones ombragées sur le site du groupe scolaire Jean Roquelaure.

Considérant que les températures potentielles dans les bâtiments et à l'extérieur peuvent être dangereuses pour les personnes les plus fragiles, notamment les enfants ;

ARRETE :

Article 1er : le groupe scolaire Jean Roquelaure est fermé pour les journées du jeudi 27 juin 2019 et du vendredi 28 juin 2019. Cela comprend :

- l'école maternelle publique,
- l'école élémentaire publique,
- les services de garderie et de restauration scolaire.

Article 2 : ampliation du présent arrêté adressée à :

- l'inspectrice d'académie de Blois III,
- Madame la Directrice de l'école maternelle de Saint-Amand-Longpré,
- Monsieur le Directeur de l'école élémentaire de Saint-Amand-Longpré,
- Messieurs les maires des Communes membres du SIVOS Amandinois,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois,
- Madame la Présidente du SIVOS Amandinois,
- Monsieur le chef de groupement de la brigade de Saint-Amand-Longpré

A Saint Amand Longpré,
Le 25 juin 2019.

Le Maire,
Serge LEPAGE

